

LA LOI PSC 2025 : QUELLES AVANCÉES POUR LES AGENTS ?

LES 4 CHANGEMENTS PRINCIPAUX :

DISTINCTION NETTE ENTRE SANTE ET PREVOYANCE

SANTE



Contrat labellisé
ou
Contrat collectif

PREVOYANCE



Uniquement Collectif

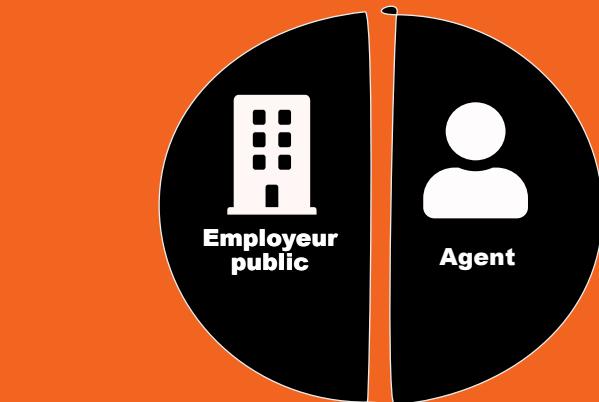


LA PREVOYANCE DEVIENT OBLIGATOIRE



L'adhésion aux garanties minimales (incapacité, invalidité, décès) est maintenant obligatoire

50% FINANCEMENT EMPLOYEUR MINIMUM

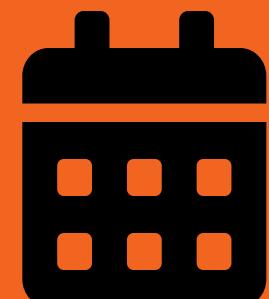


PROTECTION DES AGENTS RENFORCÉE

Aucun refus de prise en charge pour des pathologies antérieures à l'adhésion

MISE EN OEUVRE ET CALENDRIER :

APPLICATION AU PLUS TARD LE 1ER JANVIER 2029



La mise en conformité dépend des contrats en cours avec 2029 comme date butoir.



ACTIONS REQUISES POUR LES COLLECTIVITÉS

Il faut dès maintenant anticiper, sécuriser les dispositifs et ouvrir le dialogue social.

